

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE

1 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY

*EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL*

Délibération n° FIN / 2025 / 3 : approbation du compte de gestion 2024

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 4 avril à 19h30, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni salle Roger Treillé, 21 boulevard du 14 juillet à Sens, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
28 mars 2024

**NOMBRE DE
DELEGUES :**
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 18

**SECRETAIRE DE
SEANCE :**
Marc BOTIN

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre BARRET
M. Marc BOTIN, pouvoir de Pascal CROU
M. Jean-François CHABOLLE
M. Michel JOUAN
Mme Nicole LANGEL
M. Luc MAUDET
M. Gilles SABATTIER
M. Nicolas SORET, pouvoir de Sébastien KARCHER
M. Thierry SPAHN, pouvoir de Dominique BOURREAU
M. Lionel TERRASSON, pouvoir de Nadège NAZE

SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Guy BOURRAS
M. Jean-Pierre GOUYON
M. Michel JOLY
M. Michel PAPINAUD

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Éric BERTHAULT
M. Dominique BOURREAU, pouvoir à Thierry SPAHN
M. Paul-Antoine de CARVILLE
Mme Frédérique COLAS
M. Jérôme CORDIER
M. Pascal CROU, pouvoir à Marc BOTIN
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD
M. Michel GRASS
M. Sébastien KARCHER, pouvoir à Nicolas SORET
Mme Simone MANGEON
M. Marcel MILACHON
Mme Nadège NAZE, pouvoir à Lionel TERRASSON
M. André PITOU
M. Gilles-Maximes POIBLANC

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31,

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par monsieur le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT que le trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que le compte de gestion est conforme au compte administratif de l'ordonnateur,

1°) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

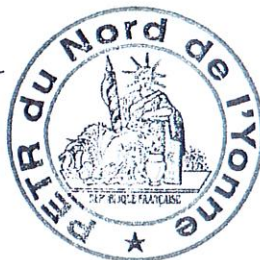
3°) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget du PETR Nord Yonne établi par le comptable public. Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

Le Président

Nicolas SORET



Le secrétaire de séance



Marc BOTIN